



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0654

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Serres

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérmian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0654**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ville de Vénissieux, avec ses 57 750 habitants, génère une forte demande en déplacements tous modes confondus. Les 200 kilomètres de trottoirs que totalise la commune sont un vecteur indéniable pour encourager le report de modalité vers les modes doux et permettre le développement de la mobilité pour tous en respectant l'environnement.

L'état actuel de dégradation des trottoirs représente un frein à l'attractivité de la marche comme mode de déplacement, voire une réelle impossibilité d'usage pour les personnes à mobilité réduite. Une remise en état globale des secteurs stratégiques à proximité d'équipements publics ou de pôles multimodaux est donc nécessaire.

Une première opération validée par la délibération n° 2005-2482 du 14 février 2005 avait déjà pour objet la réfection des trottoirs les plus dégradés de la commune. La programmation des travaux concernait prioritairement les itinéraires et cheminements proches du centre-ville. La programmation était définie annuellement en concertation avec la ville de Vénissieux sur la base des données techniques du laboratoire de voirie. Elle fut planifiée sur une période de trois ans entre 2005 et 2007 dans le cadre d'une autorisation de programme globale de 900 000 € à raison de 300 000 € par an.

Un nouveau projet de remise en état des trottoirs de la ville de Vénissieux a été inscrit dans le plan de mandat lors du vote par le conseil communautaire de la programmation pluriannuelle d'investissements le 15 décembre 2008.

Les objectifs de ces travaux sont :

- développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement,
- soutenir le développement de la marche comme mode de mobilité urbaine,
- permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de façon autonome et offrir ainsi une mobilité facilitée pour tous,
- sécuriser les déplacements piétons,
- maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

La stratégie d'intervention est de prioriser les cheminements mis en exergue dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité. Ces derniers sont cohérents avec la proximité d'équipements publics ou de pôles de transport, de pôles d'habitat ou d'emploi denses et l'état de dégradation de ces trottoirs défini en cohérence avec les études produites par le laboratoire de voirie de la Communauté urbaine.

La programmation prédéfinie avec les services de la ville de Vénissieux sera validée puis planifiée année par année sur une période de cinq ans entre 2009 et 2013 dans le cadre d'une autorisation de programme d'un montant global de 3 000 000 € conforme à la programmation pluriannuelle des investissements.

Le conseil de Communauté est saisi pour autoriser l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 639 000 € correspondant à la programmation de rénovation de l'année 2009. Elle concerne les trottoirs du boulevard Marcel Sembat, des rues Anatole France, Gabriel Fauré, Cluzel et Jean Jaurès.

Compte tenu du nombre important de petites opérations sans continuité, ni spatiale ni temporelle, pour lesquelles les montants sont inférieurs à 90 000 €, les travaux correspondants seront réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réfection des trottoirs de la ville de Vénissieux pour un montant global de 3 000 000 €.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération 1179 pour un montant total de 639 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine sur l'exercice 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.